

30
janvier
2019

Arrêté **définissant les grilles horaires de la scolarité obligatoire** **pour l'année scolaire 2019-2020**

État en
août 2019

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi concernant les autorités scolaires (LAS), du 18 octobre 1983¹⁾ ;

vu la loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984²⁾ ;

vu le décret portant adhésion à la convention scolaire romande (CSR), du 24 juin 2008³⁾ ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille,

arrête :

Article premier Le projet global de formation des élèves, ce qu'ils et elles doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire ainsi que les niveaux à atteindre à la fin de chaque cycle (fin de 4^e, 8^e et 11^e années) sont définis dans le Plan d'études romand (PER).

Art. 2 La grille horaire hebdomadaire des périodes attribuées aux élèves est définie dans l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 3 La grille horaire hebdomadaire des périodes d'encadrement est définie dans l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 4 L'arrêté définissant les grilles horaires de la scolarité obligatoire pour l'année scolaire 2018-2019, du 19 février 2018⁴⁾, est abrogé.

Art. 5 ¹Le présent arrêté entre en vigueur au début de l'année scolaire 2019-2020.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

FO 2019 N° 5

1) RSN 410.423

2) RSN 410.10

3) RSN 410.179

4) FO 2018 N° 8

Annexe 1 à l'arrêté définissant les grilles scolaires de la scolarité obligatoire pour l'année
scolaire 2019-2020 – Grille horaire des **périodes attribuées aux élèves**

Domaines disciplinaires et disciplines		Années																						
		1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e												
											N1	N2	N1	N2										
Arts	ART	Apprentissages transversaux et interdisciplinaires (ATI)																						
Musique	MUS																					1		1
Arts visuels	AVI												4	4	4	4	4	4	4	4	4	1	2	1
Activités créatrices et manuelles	ACM																					2	2	
Corps & mouvement	CMV																							
Education physique	EPH												3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		3
Economie familiale	EFA																							
Langues	LNG																							
Français L1	FRA												11	11	9	9	9	7	5 ¹⁾	6 ¹⁾	5 ¹⁾	6 ¹⁾		6 ¹⁾
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA																				1		1	
Allemand L2	ALL			2	2	2	3	4	3 ¹⁾	3 ¹⁾		3 ¹⁾												
Anglais L3	ANG						2	2	3	3 ¹⁾		2 ¹⁾												
Mathématiques & sciences de la nature	MSN																							
Mathématiques	MAT	5	5	7	7	6	6	6 ¹⁾																
Sciences de la nature	SCN					2	2	2	2	2	3 ¹⁾	3 ¹⁾	3 ¹⁾											
Sciences humaines & sociales	SHS																							
Histoire	HIS	2	2	2	2	2	2	3		2	2													
Géographie	GEO									2	2													
Monde contemporain et citoyenneté	MCC																							
Formation générale	FGE	1	1							1	1		3 ²⁾											
Options¹⁾ professionnelles (OP)⁵⁾ et académiques (OA)																								
OP Portfolio	POR																							
OP Activités créatrices manuelles	OCM																							
OP Dessin technique et artistique	ODE																							
OP Expression orale et corporelle	OEX																							
OP Informatique appliquée et gestion	OIG																							
OA Langues anciennes	OLA																							
OA Langues modernes ⁶⁾	OLM																							
OA Sciences expérimentales	OSE																							
OA Sciences humaines	OSH																							
Disciplines à choix⁷⁾																								
OP/OA Anglais	ANG																							
OP Français renforcement	FRR																							
OP Mathématiques renforcement	MTR																							
Total 1		16	20	26	26	27	27	30	30	33	33	34/35												
Renforcement/Extension	REX																							
Activités complémentaires facultatives	ACF																							
Total 2		16	20	27	27	28	28	31	31	33	33	34/35												

¹⁾ Discipline à niveaux

²⁾ Discipline à choix à niveaux

³⁾ MCC comprend 1 périodes d'Histoire, 1 période de Géographie et 1 période de Civisme.

⁴⁾ Pour les options professionnelles, compter la ligne POR en plus d'une option pour le total ; pour les options académiques, ne considérer qu'une ligne pour le total.

⁵⁾ Les options professionnelles sont données pour un semestre ; l'élève suit donc deux options sur l'année

⁶⁾ Options langues modernes : italien ou espagnol

⁷⁾ Ne considérer qu'une ligne des disciplines à choix pour le total

⁸⁾ Quota de périodes calculé sur la base des effectifs des années 9 à 11

Annexe 2 à l'arrêté définissant les grilles horaires de la scolarité obligatoire pour l'année scolaire 2019-2020 – Grille horaire des **périodes d'encadrement**

Domaines disciplinaires et disciplines		Années													
		1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e		11 ^e		
										N1	N2	N1	N2		
Arts	ART														
Musique	MUS										1			1	
Arts visuels	AVI	4	4	6	6	6	6				1	2		1	
Activités créatrices et manuelles	ACM										4	4			
Corps & mouvement	CMV														
Éducation physique	EPH	3	3	3	3	3	3	3	3	3				3	
Économie familiale	EFA													6	
Langues	LNG														
Français L1	FRA	12	11	9	9	9	7			5 ¹⁾	6 ¹⁾	5 ¹⁾		6 ¹⁾	
Langues et cultures de l'Antiquité	LCA									1		1			
Allemand L2	ALL			2	2	2	3			5	4 ^{1) 2)}			4 ^{1) 2)}	
Anglais L3	ANG						2	2		3	4 ^{1) 2)}			3 ¹⁾	
Mathématiques & sciences de la nature	MSN														
Mathématiques	MAT	5	5	7	7		6	6		6 ¹⁾	6 ¹⁾			6 ¹⁾	
Sciences de la nature	SCN						2	4		4	5 ^{1) 2)}			5 ^{1) 2)}	
Sciences humaines & sociales	SHS														
Histoire	HIS	2	2	2	2	2	3			2	2				
Géographie	GEO									2	2				
Monde contemporain et citoyenneté	MCC													3 ⁴⁾	
Formation générale	FGE	1	1							1	1				
Options⁵⁾ professionnelles (OP)⁶⁾ et académiques (OA)															
OP Portfolio	POR													1	
OP Activités créatrices manuelles	OCM													6	
OP Dessin technique et artistique	ODE													3	
OP Expression orale et corporelle	OEX													3	
OP Informatique appliquée et gestion	OIG													3	
OA Langues anciennes	OLA													4	
OA Langues modernes ⁷⁾	OLM													4	
OA Sciences expérimentales	OSE													7	
OA Sciences humaines	OSH													4	
Disciplines à choix⁸⁾															
OP/OA Anglais	ANG													2 3	
OP Français renforcement	FRR													2	
OP Mathématiques renforcement	MTR													2	
Total 1		25	27	26	29	29	32	34	38	39			41 à 45		
Renforcement/Extension	REX		1	1	1	1	1	1							
Travail en demi-classe	TDC		2	2											
Activités complémentaires facultatives	ACF													9)	
Total 2		25	30	29	30	30	33	35	38	39			41 à 45		

1) Discipline à niveaux

2) Lorsque des raisons pédagogiques le justifient, les groupes à niveaux peuvent ne pas être dédoublés

3) Discipline à choix à niveaux

4) MCC comprend 1 période d'Histoire, 1 période de Géographie et 1 période de Civisme

5) Pour les options professionnelles, compter la ligne POR en plus d'une option pour le total ; pour les options académiques, ne considérer qu'une ligne pour le total.

6) Les options professionnelles sont données sur un semestre ; l'élève suit donc deux options sur l'année

7) Options langues modernes : italien ou espagnol

8) Ne considérer qu'une ligne des disciplines à choix pour le total

9) Quota de périodes calculé sur la base des effectifs des années 9 à 11